



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2131 - Promotion de l'économie bas-rhinoise (ADIRA et Alsace International)

Convention financière 2011 avec "Alsace International"

Rapport n° CP/2011/572

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le projet de convention financière 2011 à intervenir entre la collectivité départementale et Alsace International.

Conformément à la convention pluriannuelle 2010-2012 établie entre la collectivité départementale, la Région Alsace et Alsace International, le Département a confié les missions de développement économique exogène des entreprises et des territoires à Alsace International.

Les principales missions relevant du champ de compétence d'Alsace International sont les suivantes :

- Prospection et implantation d'entreprises étrangères
- Promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'international

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2011, la mission de développement international des acteurs économiques alsaciens a été transférée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace.

Le budget 2011 d'Alsace International s'établit à 3,7 M€. La participation départementale à ce budget s'élève à 28 %, soit 1.036.000 €.

Conformément aux dispositions adoptées dans la convention pluriannuelle, il est prévu que le versement de 10% de cette contribution soit assujéti à l'atteinte des objectifs fixés dans les plans d'action.

Ainsi les crédits de paiement pour Alsace International seraient répartis à hauteur de 932.400 € en 2011 et 103.600 € en 2012.

La convention financière est annexée à la présente.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur les lignes budgétaires dont les situations sont données ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27332	65-6574-91	2 816 000,00 €	979 000,00 €	932 400,00 €

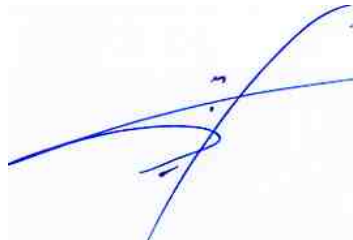
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- *d'accorder une subvention de fonctionnement au titre de 2011 de 1.036.000 € à Alsace International, dont 10% soit 103.600 € seront payés en 2012 sur présentation des résultats 2011*
- *d'approuver la convention financière à intervenir avec Alsace International*
- *d'autoriser le Président du Conseil Général à signer ladite convention financière.*

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL